



Contrat de telesurveillance abusif

Par Visiteur

Bonjour, j'ai été démarché par Artys pour une offre de télésurveillance que j'ai contracté le 02/04/08 avec une location du matériel sur 5ans. Lors de la visite du commercial j'ai précisé et insisté sur le fait que mon installation téléphonique était en total dégroupage, car je sais que leur installation passe prioritairement par le réseau France Telecom ; le commercial m'a assuré qu'il n'y avait pas de problème et que cela serait pris en compte par le technicien. Malheureusement lors de l'installation la liaison avec leur central ne marchait pas, j'ai signé le document du technicien à tort puisque qu'il atteste le bon fonctionnement de leur matériel. Après une lettre en AR leur expliquant que rien ne marche et que je souhaite résilier le contrat, ils me rappellent que selon un article de leur conditions générales, si je suis pas chez France Telecom ils ne sont pas responsables du dysfonctionnement de leur appareil et me préconisent de me réabonner à FT. Je me retrouve donc avec un contrat "irrévocable" selon leur de 5 ans pour un service qui ne marche pas.

Par Visiteur

Bonjour.

Effectivement, votre problème est délicat.

Vous avez signé un contrat en pensant que tout serait conforme à votre installation mais ce n'est pas le cas. On ne peut bien évidemment pas vous forcer à vous réabonner à France Telecom. Sans doute devriez vous demander en justice, devant le tribunal d'instance, la nullité du contrat pour défaut de consentement.

En effet, je en vois pas comment vous pourriez vous en sortir autrement.

Si vous avez d'autres questions, je me tiens à votre disposition.